Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 12 (1867)

Heft: 20

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Une foule très considérable entourait la plaine, et ce n'est pas sans difficulté qu'elle a été contenue jusqu'au moment du défilé par la gendarmerie et par les deux compagnies de guides chargées de ce service.

Après l'inspection de détail à laquelle il a été procédé par compagnies dans chaque bataillon, les trois lignes ont été reformées, et M. le président du Département militaire a parcouru leur front accompagné de plusieurs officiers de diverses armes de l'état-major cantonal. Il ne sera peut-être pas sans intérêt pour nos lecteurs de savoir quel était exactement, d'après les calculs faits sur les effectifs de chaque corps, le nombre total des hommes présents à la revue, c'est-à-dire complétement armés et équipés.

Le bataillon d'artillerie (comprenant le génie, l'artillerie et les carabiniers) comptait 993 hommes; — le 66e (sapeurs-pompiers) 239; — le 65e, 540; — — le 64^{e} , 511; — le 125^{e} , 1,009; — le 20^{e} , 780; — le 84^{e} , 713, — les guides, 64, c'est-à-dire en tout 4,849 officiers et soldats présents sur les rangs.

Les lignes se sont ensuite rompues pour former les masses de bataillons, qui ont à leur tour formé une seule colonne pour le défilé.

Le défilé a commencé à 11 heures. Les deux musiques de landwehr et d'élite ont joué alternativement pendant que toutes les troupes passaient devant le Conseil d'Etat, par divisions ou par pelotons à distance entière.

A midi, tous les corps étaient revenus sur leurs places de rassemblement et licenciés.

Entre une et deux heures après-midi, la plupart des officiers des troupes qui venaient de passer cette inspection ont eu au cercle des officiers une réunion très cordiale et très gaie, à laquelle ont assisté M. le président du Département militaire, M. l'inspecteur des milices et tous les chefs de corps.

(Journal de Genève.)

Vaud. — Dans sa séance du 5 octobre, le Conseil d'Etat a nommé :

MM. Vautier, à Grandson, commandant du 12e bataillon R. C.; Besançon, Louis-Félix, à Goumoëns, capitaine aux chasseurs de gauche du 12e bataillon R. C.; Cuendet, Jules, à l'Auberson, capitaine aux chasseurs de droite du 11e bataillon R. C.; Jaillet, David-Albert, à Vallorbes, capitaine aux chasseurs de gauche du 9e bataillon R. C. Dans sa séance du 9 octobre: MM. Roguin, Jules, à Yverdon, commandant du 70e bataillon E.; Matthey, Eugène, à Lausanne, lieutenant de la compagnie no 4

du 113e bataillon R. F.; Guillemin, Alexandre, à Villars-Lussery, capitaine du centre nº 2 du 10e bataillon R. C.

and desirated and the second s

CONCOURS.

L'Etat de Vaud ouvre un concours pour le travail à faire par les armuriers ou les mécaniciens pour la transformation des armes de petit calibre.

Le cahier des charges ainsi que les modèles déposent à l'arsenal, où chacun

peut en prendre connaissance.

Les soumissions doivent être faites sur papier timbré, envoyées franco à l'arsenal de Morges pour le vendredi 25 octobre courant, à 10 heures du matin; elles doivent porter sur l'adresse: Soumission pour la transformation des armes.

Morges, le 13 octobre 1867.

Le directeur de l'arsenal, A. VEILLARD, capit.